

Des gestes économes au quotidien

La manière dont on utilise son système de chauffage et d'eau chaude est un premier pas pour réduire ses factures d'énergie.

Choisir la bonne température

- **Réglez la température entre 19 et 21 °C dans les pièces occupées la journée, et à 17 °C la nuit** et en journée dans les pièces peu occupées : c'est facile grâce aux robinets thermostatiques des radiateurs et aux horloges de programmation.
- **Baissez le chauffage quand vous vous absentez** et lors de beaux jours au printemps et à l'automne.
- **Faites installer des robinets thermostatiques** qui régulent la chaleur émise par les radiateurs pour atteindre la température choisie pour la pièce.



La température choisie peut être modifiée en fonction des besoins réels, selon les moments de la journée, les pièces du logement...

Juste ce qu'il faut d'eau chaude

- **Laissez les mitigeurs des robinets sur la position la plus froide** : cela évite de solliciter systématiquement la chaudière lorsque vous les ouvrez.
- **Réglez la température de votre chauffe-eau entre 55 et 60 °C** : cela suffit à limiter le développement de bactéries pathogènes et évite un entartrage trop rapide de l'appareil. Dans le cas d'un chauffe-eau thermodynamique (CET), un réglage entre 45 et 50 °C est recommandé.
- **Éteignez votre ballon d'eau chaude ou votre chauffe-eau thermodynamique (CET) en cas d'absence prolongée** : vous éviterez de gaspiller l'énergie utilisée pour maintenir l'eau à bonne température quand il n'y a pas de demande.
- **Faites installer des mitigeurs** : c'est 10% d'eau économisée par rapport à un robinet mélangeur classique et plus encore avec des mitigeurs thermostatiques.
- **Fixez des économiseurs d'eau** : embouts réducteurs de débit, embouts mousseurs sur les robinets ou des douchettes à économie d'eau.
- **Repérez les fuites d'eau** et intervenez rapidement pour les réparer.

Ne pas négliger l'entretien

Faites entretenir votre chaudière. L'entretien des chaudières fioul, gaz et bois est obligatoire une fois par an. Pour les autres installations de chauffage, il est recommandé même s'il n'est pas obligatoire. Pour un chauffage central par exemple, un désembouage* et un équilibrage** sont indispensables pour garantir son bon fonctionnement et maintenir ses performances.

EN SAVOIR PLUS

Fiche de l'ADEME « L'entretien des chaudières »

Votre appareil de production d'eau chaude sanitaire doit aussi être entretenu : même s'il est rarement obligatoire, un entretien régulier est recommandé pour prévenir son entartrage et augmenter sa durée de vie.

* Nettoyage de l'installation pour éliminer les résidus issus de la dégradation et de la corrosion de ses éléments.

** Homogénéisation de l'irrigation des différents radiateurs.

